



© CBNB, J. Le Bail

FAMILLE : Brassicaceae

SYNONYMES :

Caulis maritimus (L.) E.H.L.Krause,
Crambe pontica Stev. ex Rupr.,
Crucifera maritima (L.) E.H.L.Krause,
Crucifera matronalis (L.) E.H.L.Krause.

NOMS VERNACULAIRES :

Chou marin ;
Crambe maritime.

TYPE BIOLOGIQUE : hémicryptophyte

TAILLE : 30 – 60 cm

FLORAISON : mai - juin

STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine : préoccupation mineure (UICN France & FCBN & AFB & MNHN (éds), 2018) ;
- Liste « rouge » des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain – annexe 2 (Magnanon, 1993) ;
- Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne : préoccupation mineure (Quéré et al., 2015)

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- Espèce protégée au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par arrêté du 31 août 1995)

Le Chou marin se développe dans des habitats protégés au titre de la directive Habitats Faune Flore qui peuvent, s'ils sont situés dans des sites Natura 2000, bénéficier de mesures particulières de préservation.

Description

Le Chou marin est une plante vivace, glabre, glauque, à souche épaisse et charnue, dont le port ressemble beaucoup à celui du Chou potager (*Brassica oleracea*). Il peut mesurer entre 30 et 70 cm de haut.

Sa tige est robuste, rameuse et touffue. Ses feuilles sont grandes et épaisses, cireuses, sessiles ou bien munies d'un long pétiole. Elles présentent une forme oblongue ou ovale et sont plus ou moins sinuées et dentées-ondulées sur les bords.

Les fleurs hermaphrodites, blanches ou parfois rosées, possèdent quatre pétales et quatre sépales étalés, égaux à la base, ainsi que six étamines. Nombreuses et assez grandes, elles sont réunies en panicule corymbiforme formant une grappe au sommet des rameaux.

Les fruits sont de gros silicules, globuleux, lisses, sans bec, très durs, qui ne s'ouvrent pas spontanément à maturité (fruits indéhiscentes). Le fruit est composé de deux articles, un article supérieur arrondi (7 à 12 mm de diamètre) qui contient une à deux graines, et un article inférieur ordinairement avorté et en forme de pédicelle, qui peut cependant exceptionnellement se développer en une loge fertile comme l'article supérieur.

Confusions possibles

Espèce facile à reconnaître, pas de risque de confusion avec les autres espèces poussant dans le même milieu.

Écologie

Le Chou marin se développe essentiellement sur les hauts de plage de graviers et les cordons de galets, là où se déposent les laisses de mer. Les laisses de mer sont des amas d'algues et d'autres débris déposés en hauts de plage lors des tempêtes. Leur décomposition est très rapide et fournit à partir du printemps un milieu riche en azote, propice au développement d'espèces nitrophiles comme le Chou marin.

Les cordons de galet et les hauts de plage de graviers sont des milieux naturellement instables et soumis à une forte influence marine : périodes d'érosion et d'accrétion, exposition aux embruns, inondation occasionnelle lors des marées hautes et des tempêtes. Le substrat est très drainant et n'offre que peu de ressources en eau pour les plantes.

L'important système racine du Chou marin est une adaptation à ces conditions de milieu, tout comme le "duvet" formé par les poils. Son long système racinaire permet également au Chou marin de supporter les mouvements de graviers et de galets, il résiste ainsi à l'érosion et à l'enfouissement.

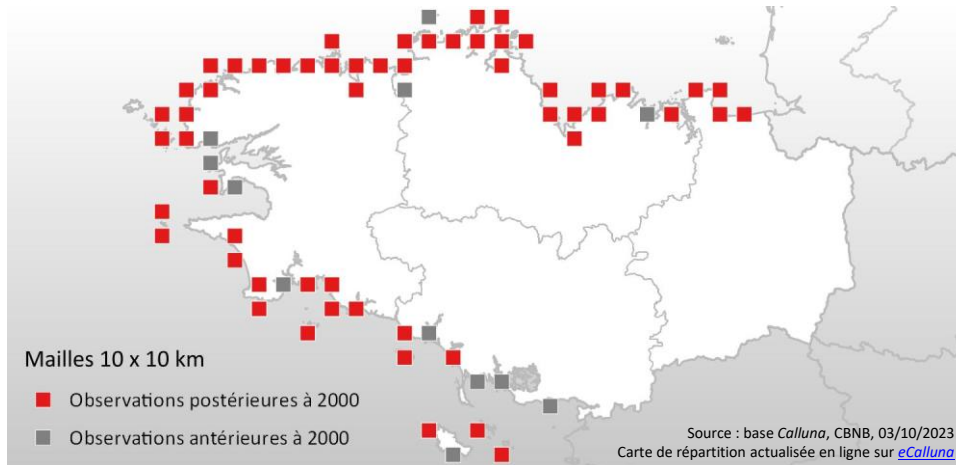
© CBNB, V. Colasse



Crambe maritima L.

Chou marin

Répartition de l'espèce en Bretagne



Atteintes et menaces identifiées en Bretagne

Dans le passé, la pression de l'urbanisation sur ces milieux a été la principale raison de la raréfaction des hauts de plages et des cordons de galets et est la principale cause de la raréfaction du Chou marin (cf. carte). Cette pression a fortement diminué ces dernières années, mais les plages restent des milieux très attractifs pour des activités de loisirs et pour certaines activités professionnelles. La surfréquentation constitue par conséquent une importante menace pour le Chou marin, par le piétinement, mais aussi par certains aménagements réalisés pour faciliter l'accès à la mer.

Le Chou marin est une espèce comestible et son statut d'espèce protégée, interdisant toute cueillette, est généralement méconnu des personnes adeptes de la cuisine utilisant des plantes sauvages.

Les laines de mer sont indispensables au développement du Chou marin, leur enlèvement, surtout lorsqu'il est mécanique et généralisé, détruit également son milieu de vie.

Les hauts de plage de graviers et les cordons de galets sont des milieux instables de nature, ils sont tributaires des processus d'accumulation et d'érosion. Tout aménagement ou phénomène naturel qui modifie l'équilibre sédimentaire est ainsi susceptible d'affecter les plantes inféodées à ces milieux : aménagements portuaires, tempêtes...

Les espèces des hauts de plage sont ainsi particulièrement sensibles aux effets des changements climatiques, leurs milieux de vie seront potentiellement détruits par la montée du niveau de la mer et lors de tempêtes.

Gestion actuelle et préconisations

Le Chou marin se développe dans des milieux dont l'intérêt patrimonial est reconnu et de nombreuses grèves et de cordons de galets font l'objet de mesures de protection foncière ou réglementaire. Ces habitats bénéficient souvent d'opérations de gestion, en particulier pour limiter les effets de la fréquentation. Cette gestion est généralement bénéfique au Chou marin.

Préconisations :

- Porter à connaissance la présence de cette espèce protégée pour que l'enjeu de sa préservation soit pris en compte dans d'éventuels aménagements et lors de manifestations sportives.
- Eviter le nettoyage mécanique et autres collectes d'algues en hauts de plage, en particulier lorsque l'espèce est présente.
- Entretenir les aménagements de fréquentation du public, les adapter le cas échéant aux évolutions du milieu.
- Anticiper et accompagner les effets du changement climatique (remontée du niveau de la mer, tempêtes...) : permettre aux milieux meubles tels que les plages de graviers de se "déplacer".
- Assurer une actualisation régulière des données d'observation de l'espèce. Réfléchir à la mise en place de suivis précis sur certains sites représentatifs de l'espèce et des menaces qui pèsent sur elle.

COMMUNES OÙ L'ESPÈCE EST PRÉSENTE EN BRETAGNE

(observations postérieures à 2000) :

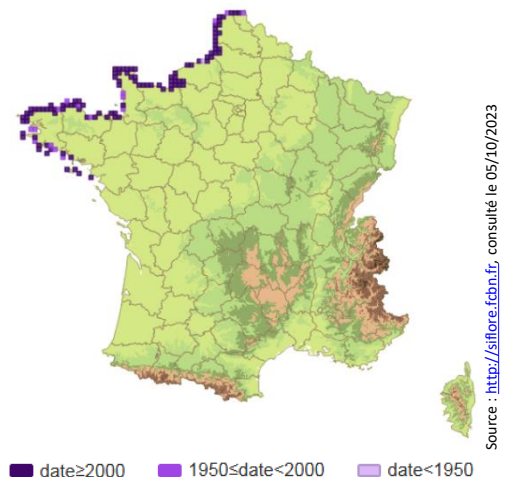
CÔTES-D'ARMOR : Binic, Erquy, Etables-sur-Mer, Fréhel, Ile-de-Bréhat, Kerbors, Lannion, Louannec, Morieux, Paimpol, Penvénan, Perros-Guirec, Pléneuf-Val-André, Plérin, Pleubian, Pleumeur-Bodou, Plougrescant, Trébeurden, Trédéz-Loquêmeau, Trégastel, Trélévern, Trévou-Tréguignec

FINISTÈRE : Brignogan-Plage, Cléder, Concarneau, Conquet, Crozon, Fouesnant, Ile-de-Batz, Ile-de-Sein, Ile-Molène, Kerlouan, Landéda, Locquirec, Névez, Plouarzel, Ploudalmézeau, Plouescat, Plougasnou, Plougonvelin, Plouguerneau, Plouhinec, Ploumoguier, Plounévez-Lochrist, Plovan, Porspoder, Roscoff, Santec, Sibiril, Taulé, Treffogat, Tréguennec, Trégunc

ILLE-ET-VILAINE : Cancale, Cherruix, Hirel, Saint-Coulomb, Saint-Lunaire, Saint-Méloir-des-Andes

MORBIHAN : Erdevén, Groix, Hoedic, Ile-d'Houat, Ploemeur, Sauzon

RÉPARTITION EN FRANCE



RÉPARTITION MONDIALE :

Le Chou marin est une espèce subatlantique littorale et pontique, dont l'aire de répartition couvre une partie des côtes de l'Océan Atlantique et de la mer Baltique (ouest et nord-ouest de l'Europe), mais qui s'étend également plus à l'est, sur les pourtours de la Mer Noire.



© CBNB, E. Burguin